

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute Savoie
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 5 AVRIL 2005

Nombre de membres au conseil de Communauté de Commune, : 29

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 29 mars 2005 pour le 5 Avril 2005 à 20 heures, salle du conseil de Bonne.

oui ont pris part à la Délibération *29ont voté : 29 pour : 29 contre *0 abst. 0

L'an deux mil cinq, le cinq avril à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Bonne, salle du conseil sous la Présidence de M. François-Xavier L 'HONEN, Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS:

BONNE ;MM. L'Honen, Baudin (suppléant de M. Condevaux), Fritsch, Mamet & Mme Jamen
CRANVES-SALES: M. Thomas, Mme Rouillât, MM. Hendgen, Bernard, Mme Dallmayr, MM. Tille & Regat (suppléant de Mme Ducruet)
JUVIGNY: MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Veyrat
LUCINGES: MM. Bordet, Grand, Mme Simon & M. Ruffet
MACHILLY : M. Bouvard, Mme Deremble, M. Plagnat (suppléant de Mme Kopec) & M.Charmot
ST CERGUES : MM. Vuilloud, Balsat, Bumier, Vemay & Favre (suppléant de M. Pechaubes)

ABSENTS EXCUSES:

M. Condevaux, Mmes Ducruet, Kopec et M. Pechaubes
SECRETAIRE DE SEANCE: M. Gérard Fritsch

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 5 avril 2005 ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 29 mars 2005. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

- 1 - Approbation du compte rendu du 8 mars 2005
- 2 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 - INFORMATIONS DIVERSES
 - 3.1. - décisions du Président
 - 3.2. - rapport des commissions communautaires
 - 3.3. - rapport des délégués aux Syndicats
- 4-FINANCES
 - 4.1 — vote du taux de la taxe professionnelle
 - 4.2 - approbation du compte de gestion du budget général
 - 4.3 - vote du compte administratif du budget général
 - 4.4- affectation du résultat
 - 4.5- vote du BP 2005 du budget général
 - 4.6- vote du BP 2005 annexe de la ZAC communautaire
- 5 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS
- 6 - QUESTIONS DIVERSES
 - 6.1 - modification des statuts du SIGETA
 - 6.2- création d'une sous-commission Tourisme

XX

1 - Approbation du compte rendu du 8 mars 2005
Le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 8 mars 2005 est approuvé à l'unanimité.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance
M. Gérard Fritsch est désigné en tant que secrétaire de séance.

3 - INFORMATIONS DIVERSES

3.1. - décisions du Président

- * n° 03/05 : avenant au contrat d'assurance flotte de véhicules automobiles à GROUPAMA
- * n° 04/05 : avenant au contrat d'entretien annuel des espaces gazonnés du lac de Machilly à l'entreprise JACQUET TENNIS JARDINS
- * n° 05/05 : convention de reprise gratuite des piles et accumulateurs usagers collectés dans les déchetteries par la Sté COREPILE

3.2. - rapport des commissions communautaires

- AMENAGEMENT DE L'ESPACE : M. Jean-Pierre BORDET, Vice-Président :
Pas de nouvelle réunion.

- DEVELOPPEMENTECONOMIQUE : M Georges DELEA VAL. Vice-Président:
Pas de nouvelle réunion.

-POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE: M. Denis THOMAS, Vice-Président,
Pas de nouvelle réunion.

G Rouillat informe que la carte scolaire est désormais sous la responsabilité du Département, et qu 'à partir de 2006 un changement de répartition est envisagé pour le collège de Cranves-Sales

- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :M. Louis VUILLLOUD. Vice-Président et rapporteur :
Pas de nouvelle réunion.

L Vuilloud fait le rapport de la réunion à Bonneville organisée par le Préfet pour la constitution d'un syndicat mixte de développement à créer pour l'achat des terrains du futur hôpital. La composition du syndicat comprendra les EPCI suivants : STVOMde la région de Bonneville, du Haut Giffre et de la Vallée verte, les CC des 4 rivières, du Pays rochois, Arve et salève. Agglomération annemassienne. des Voirons et les communes suivantes : Marignier, Thyez, Mamaz, Cluses. Scionzier, Nancy sur Cluses, Araches, Magland, Le Reposoir et St Jean de Tholome ; qui représentera approximativement 200.000 habitants. La CCV sera représentée par 4 délégués selon la règle pour chaque EPCI, 3 délégués plus 1 délégué par 10.000 habitants. L'imposition sera de 2, l€ par habitant pendant 30 ans. Le mode de recouvrement de l'imposition et le devenir des terrains après 30 ans reste à définir.

L. Vuilloud fait état des changements dans l'équipe technique : départ de E. Delmas et de Ch. Blanchard, et embauche d'un ingénieur et d'un agent technique.

- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE:

M. Jacques BOUVARD, Vice-Président,

Pour faire suite à une discussion lors d'une réunion de cette commission, Bernard BALSAT propose de partager la commission Equipements sportifs et volet touristique en deux, d'où la demande de création d'une sous-commission Tourisme (cf le point 6.2).

-POLICE INTERCOMMUNALE, SERVICE INCENDIE, FINANCES, GESTION DU PERSONNEL & COMMUNICATION: M. François-Xavier L' HONEN, Président, MM. Jean-Pierre BORDET, Jacques BOUVARD, Georges DELEAVAL, Denis THOMAS. Louis VUILLLOUD,

Sous-commission des Finances : M. Gérard FRITSCH, Mmes Georgette ROUILLAT, Chantai VEYRAT, M. Christian GRAND, Mme Catherine DEREMBLE et M. Claude VERNAY,

Se reporter au point 4.

Sous-commission Communication : MM.Vincent BRUNGARD, Jacky BERNARD, Christian CAMPOY. Pascal DIETHELM. Gérard STEHLE et Bernard BALSAT.

. Bulletin intercommunal : il est en cours d'élaboration. C. Campois rappelle que la rédaction des articles du Bulletin doit être engagée sans tarder pour assurer la diffusion en juin juillet prochain,

. Site Internet : il est en cours de réflexion.

. Changement de membres: il est demandé de remplacer Jacky BERNARD, délégué de Cranves-Sales à cette sous-commission par Christine DALLMAYR.

3.3. - Rapport des délégués aux Syndicats

SIDEFAGE - M. Ruffet : Le rapport annuel 2004 a été établi et fait ressortir que la Communauté de Communes des Voirons est bien positionnée en matière de recyclage, soit environ 84 kg/an/habitant : en comparaison, la 2C2A environ 44 kg/an/habitant.

SIGCSPRA : M. Burnier : Un comité syndical a eu lieu le 22 mars 2005 portant sur le Budget Primitif 2005. Il a donc fixé le montant de la participation pour la CCV à 397 829 Euros qui représente une participation à hauteur de 13.93 % du budget. Les interventions sur le territoire de la CCV étaient en 2000 au nombre de 342, en 2004 de 410, soit en cinq ans une augmentation de 20 %.

SIMBAL - M. Pechaubes : Pas de nouvelle réunion.

SIGETA - M. Bouvard : Les aires de Viry et Annemasse sont comblées, de ce fait, les gens du voyage viennent s'installer sur des terrains destinés à la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Machilly. La Commune attend leur départ pour pouvoir démarrer les travaux, (cf également le point 6.1).

SEGH - M. Bordet : un agent spécialisée dans le tourisme vient d'être recrutée pour une période de 6 mois afin de définir les produits touristiques pouvant être offerts sur le territoire.

EPF-M. Pechaubes : Pas d'informations complémentaires.

4-FINANCES

4.1 - vote du taux de la taxe professionnelle

Délibération n°13/2005 portant fixation du taux de taxe professionnelle pour l'année 2005

Le Président rappelle que par délibération n° 11/2002 en date du 17 décembre 2002, le Conseil communautaire a opté pour une fiscalité à Taxe Professionnelle Unique à compter de l'exercice 2003 et décidé de retenir un taux de TP à 14,76 , correspondant au taux moyen pondéré des communes maximum applicable, avec lissage des taux communaux de TP sur une période de 10 ans.

Le Conseil Communauté de Communes, après en avoir délibéré à l'unanimité:
CONFIRME les termes de la délibération du 17 décembre 2002 précitée.
FIXE le taux de TPU à 14,76 pour l'exercice 2005 avec lissage des taux communaux sur 10 ans à compter de l'exercice 2003.

4.2- approbation du compte de gestion du budget général
Délibération n°14/2005 portant Adoption du Compte de Gestion 2004 du budget des services généraux
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612- 12 et suivants,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur L 'HONEN, Président en exercice, qui a précisé que le Compte de Gestion 2004 établi par Monsieur BERSY, Receveur de la Communauté de Communes des Voirons, est conforme au Compte Administratif 2004 de la Communauté de Communes des Voirons,

ADOpte le Compte de Gestion 2004 de la Communauté de Communes des Voirons établi par le Receveur et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

4.3 - vote du compte administratif du budget général
Délibération n°1 5/2004 portant Approbation du Compte Administratif 2004 des services généraux
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 et L 1612-12 et suivants,
Vu les délibérations du Conseil Communautaire relatives aux Budget Primitif et décision modificative de l'exercice 2004,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur L'HONEN, Président en exercice,
Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Georges DELEAVAL, régulièrement élu Président, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget des services généraux, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-65 900.91			342 877.40		276 976.49
Affectation du résultat				-92413.91		
opérations de l'exercice 223 568.92	-231 107.60	3 130 596.51	3 349 151 .47	2 907 027.59	3 580 259.07	
TOTAUX	-289 469.63	231 107.60	3 130 596.51	3599614.96	2 841 126.68	3 830 722.56
résultat exercice 2004		7538.68		218 554.36		226093.04
résultats de clôture	-58 362.23			469 018.45		410656.22
Restas a réaliser	- 44 550.00	6 200.00			-44 550.00	6 20000
RESULTATS DEFINIT -96 712.23			469 018.45		372 306.22	

COMMUNAUTE de COMMUNES DES VOIRONS - COMPTE ADMINISTRATIF 2004

4.4- affectation du résultat

Délibération N°16/2005 Portant affectation des résultats 2004 du budget des services généraux.

Le Président rappelle que les règles applicables en matière de comptabilité des EPCI imposent l affectation des résultats de l'année précédente

Il expose que l'exercice 2004 a généré un excédent de fonctionnement de 469 018 45 € et il propose d affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la hauteur du montant du déficit antérieur constaté en investissement et des restes à réaliser de l'exercice 2004

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu les dispositions définies par la comptabilité M14.

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent 2004 du budget des services généraux •

- section d investissement : ligne budgétaire 1068/01 (affectation) 96 712.23 €
- section de Fonctionnement : ligne budgétaire 002 / 01 (solde) 372 306.22 €

4.5- vote du BP 2005 du budget général

Délibération n°1 7/2005 portant adoption du Budget Primitif 2005 des Services Généraux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 5211-1 l 2121-29, L. 2312-1. L.2312-2 et suivants,

Vu la Délibération n°04/2005 du 08 mars 2005 portant enregistrement du Débat d orientations budgétaires pour l'année 2005,

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2005 tel qu'il est présenté dans le document signé par l ensemble des conseillers présents ou représentés, s'équilibrant en dépenses et recettes :

- section de Fonctionnement : 3 856 728,22 €
- section d'investissement : 303 567, 00 €

4.6- vote du BP 2005 annexe de la ZAC communautaire

Délibération n°1 8/2005 portant adoption au Budget Primitif 2005 du budget annexe -ZACde Bonne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 5211-1 | 2121-29. L. 2312-1. L2312-2 et suivants,

Vu la Délibération n°05/2005 du 08 mars 2005 portant enregistrement du Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2005,

ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2005 du budget annexe de la ZAC de Bonne tel qu'il est présenté dans le document signé par l'ensemble des conseillers présents ou représentés, s'équilibrant en dépenses et recettes :

- section de Fonctionnement :	4850.00 €
- section d'investissement :	0.00 €

5 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Mercredi 6 avril 2005 à 18H30 à Juvigny : réunion de la commission Voirie.

Jeudi 7 avril 2005 à 18H à Cranves-Sales : réunion de la commission Développement Economique.

Vendredi 15 avril 2005 à 9H00 à Bonne : réunion de la Commission Police.

Lundi 18 avril 2005 à 20H30 à Machilly : réunion de la Commission Equipements Sportifs.

Mardi 26 avril 2005 à 17 H 30 à Lucinges : réunion du Bureau.

Mercredi 4 mai 2005 à 18H30 à Bonne : réunion de la commission Voirie.

Mardi 24 mai 2005 à 17 H 30 à Cranves-Sales : réunion du Bureau et de la commission Finances.

Vendredi 17 juin 2005 à 9H00 à Cranves-Sales : réunion de la Commission Police.

Mardi 28 juin 2005 à 17 H 30 à St Cergues : réunion du Bureau.

Samedi 10 septembre 2005 à Machilly : Méchoui à l'échelon du SEGH.

6 - QUESTIONS DIVERSES

6.1 - modification des statuts du SIGETA

Délibération n°19/2005 portant approbation de la modification des statuts du S.I.G.E.T.A.

Par délibération en date du 20 janvier 2005, le Comité Syndical Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA) a approuvé la modification de ses statuts, afin de les mettre à jour d'v fait, notamment, de la création de plusieurs Communautés de Communes et du retrait de plusieurs communes à titre individuel.

Conformément à l'article L 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences doivent être décidés par délibération concordante de l'organe délibérant du Syndicat et des conseils communaux ou communautaires membres se prononçant dans les conditions de majorité exprimée par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci OU par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Les assemblées délibérantes des structures membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de modification des statuts du SIGETA pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable. Le Président propose donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Où l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

DECIDE de modifier les statuts du SIGETA. tels qu'annexés à la présente délibération ;

DEMANDE à M. le Sous-Préfet de Saint-Julien en Genevois de constater par arrêté la modification des statuts du SIGETA.

6.2- création d'une sous-commission Tourisme

Bernard BALSAT demande que les membres de la sous-commission Tourisme soient désignés. Jacques BOUVARD, Président de la Commission Equipements Sportifs et volet Tourisme propose de réunir cette commission afin de déterminer la politique à tenir et de désigner les membres pour chaque secteur.

6.3-Divers

* Georgette ROUILLAT annonce la création d'un collège sur la commune de St Pierre en Faucigny, ce qui impliquera une redistribution des effectifs scolaires.

* Le bail amphithéotique signé pour le Foyer de Ski de Fond des Voirons a une durée de 33 ans. Il est demandé de vérifier son échéance et de voir pour négocier un éventuel achat auprès de la commune de Bogève (alpage privé de la Commune sur le territoire de la Commune d'Onnion). Le prêt actuellement en cours pour ce foyer arrive à échéance en septembre 2005, il serait éventuellement possible de refaire un emprunt pour l'acquisition du terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.